

COMPTE-RENDU de la REUNION
de CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2014

ORDRE DU JOUR:

- Urbanisme: déclaration d'intention d'aliéner;
- Création d'un poste d'A.T.S.E.M à temps non complet 31 heures et suppression d'un poste d'A.T.S.E.M à temps non complet de 27,50 heures;
- Syndicat du Moron et du Blayais;
- Fusion des Syndicats du Collège et des Lycées de Blaye: projets et statuts;
- Admissions en non valeur;
- Pompe de refoulement aux Tennis: choix de l'entreprise;
- Désamiantage d'une classe: choix de l'entreprise;
- Assainissement collectif: tarif 2015;
- Urbanisme: taxe d'aménagement: fixation du taux et exonérations;
- Travaux de busage à Gadeau;
- Décisions modificatives budgétaires;
- Questions Diverses.

Etaient Présents : M.GOUTTE, Maire, M.Barras, V.Bernaud, Y.Bordenave-Cazenave, M-C Braud, L.de Boisséson, Y. Duqué, J-C Gaudinière, A.Germain, M.Guénais, P.Picard, J-R. Solana, J-M.Venancy.

Absents excusés : J-M Baudet, D.Girault (donné pouvoir à V. Bernaud).

Secrétaire de séance : M-C Braud.

Mme le Maire ouvre la séance à 20 heures, procède à l'appel des Conseillers municipaux (13 présents), demande l'approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.

Celui-ci est adopté par 12 voix et un pouvoir. Mme le Maire donne la parole à Mme Duqué, au sujet de l'Urbanisme.

-Urbanisme :

Mme Duqué informe que 2 terrains (sis au 24, Rey Nord) sont en vente et font l'objet d'une **D**éclaration d'**I**ntention d'**A**liéner, car ils sont situés dans le périmètre de préemption. Après délibération, le Conseil municipal décide de ne pas faire jouer le droit de préemption de la commune.

Cette décision est approuvée par 13 voix pour et 1 pouvoir.

-Création d'un poste d'ATSEM (aide-maternelle) à 31 heures et suppression d'un poste d'ATSEM à 27,50 heures :

La réforme des rythmes scolaires a nécessité un aménagement du temps de travail de certains agents de l'école . Mme Braud précise que l'augmentation du temps de travail est évaluée à 10% et demande que le poste à 27h 50 hebdomadaires soit supprimé, au profit de la création d'un nouveau poste à 31h hebdomadaires. Après avis favorable du C.T.P, le Conseil approuve cette modification , par 12 voix et 1 pouvoir.

-Syndicat du Moron et du Blayais:

3communes: Campugnan, Cartelègue et Saint-Paul se sont retirées du Syndicat et demandent la délibération du Conseil à ce sujet.

Le Conseil accepte ce retrait, par 12 voix et 1 pouvoir.

M.Baudet demande si la commune de Plassac tient à garder les 5 265m linéaires de cours d'eau à entretenir.

Le Conseil accepte ce maintien , par 12 voix et 1 pouvoir.

-Fusion du Syndicat du Collège et des Lycées de Blaye :

Mme Braud donne lecture des compétences du futur Syndicat , issu de la fusion des 2 Syndicats existants et demande l'avis du Conseil.

Le Conseil adopte ce projet de fusion , par13 voix et 1 pouvoir .

-Admission en non-valeur :

Mme Goutte fait savoir que M.le Percepteur a fait parvenir en Mairie, une admission en non-valeur de 162,25, concernant des impayés de la cantine de Plassac. Toutes les procédures engagées sont restées infructueuses. Mme Goutte demande au Conseil d'accepter l' admission en non-valeur de ces créances.

-Pompe de refoulement desTennis :

MM.Solana et Gaudinière donnent lecture du compte-rendu de la réunion d'appel d'offres pour la restructuration du poste de refoulement aux Tennis..Il n'y a eu qu'un seul pli: celui de l'Entreprise POSEO-TECHNI-O, pour un montant de 51 600 €. H T . Mme le Maire précise que l'Entreprise G2C a été alertée de ce fait. POSEO-TECHNI O sera informée dans les 15 jours à compter de la délibération du Conseil.

Ce dernier approuve cette décision ,par 13 voix et 1 pouvoir.

-Désamiantage d'une classe :

Mme le Maire annonce que 3 devis sont parvenus en Mairie, ceux des Entreprises MANAMIANTE(21 000 € H.T.), B.D.S.(13 000 € H.T.) ets

DONITIAN (13 000 € H.T.). L'Entreprise Donitian, habilitée pour enlever les gravats est une entreprise blayaise et c'est pourquoi Mme Goutte propose son devis au Conseil.

Le choix de l'entreprise Donitian est retenu , par 13 voix et 1 pouvoir.

Les travaux débiteront aux vacances de Noël et l'entreprise sera avisée 4 semaines , après délibération du Conseil. Le montant des travaux sera donc de 13 000€ H.T. Soit 15 600€ T.T.C.

Le Conseil approuve, par 13 voix et 1 pouvoir.

-Assainissement collectif :

Le Conseil maintient les tarifs de 15€ H.T.(part fixe) et 1€ H.T./m³ (part variable) pour 2015. Décision approuvée par 13 voix et 1 pouvoir.

-Taxe d'Aménagement :

Mme Duqué indique qu'au 01/01/2015, toutes les taxes vont être revues. Elle demande au Conseil de garder la ligne de conduite adoptée pendant la campagne électorale : ne pas augmenter les taxes et propose au Conseil

de ne pas dépasser le taux de 3%, taux en vigueur depuis 2011.

Le Conseil décide d'approuver, la Taxe d'Aménagement à 3%, par 13 voix et 1 pouvoir.

Mme Duqué précise aussi que les abris de jardin ne doivent pas dépasser 40m² de superficie (par rapport au P.L.U.) et ne doivent pas dépasser 20m² de superficie (par rapport au P.O.S). Elle demande au Conseil d'approuver l'exonération des abris de jardin soumis à la déclaration préalable.

Le Conseil approuve, par 13 voix et 1 pouvoir.

-Travaux de busage à Gadeau :

Ces travaux, exécutés il y a quelques années , n'ont jamais été finis . 3 devis ont été demandés . L'Entreprise Menanteau « les Travaux de l'Estuaire » a proposé la somme de 2 358 € H.T.€ pour finir le busage (1 regard, 38 m linéaires, avec 1 diamètre de 400) .

Les 2 autres Entreprises ont proposé 2 560,74 € H.T. Et 2 480 € H.T.

Le Conseil décide de choisir l'Entreprise Menanteau, par 12 voix pour.

M.Girault (pouvoir) est contre, estimant que ces travaux pourraient être remis à plus tard.

-Décisions modificatives budgétaires :

M.le Percepteur demande que 2 modifications budgétaires soient prononcées:

1° Admission en non-valeur: enlever 100€ au compte 022, pour créditer le compte 6 541 de 100 €.

2° Désamiantage : enlever 15 600 € au compte 2138-12 pour créditer le compte 2135-13 de 15 600 €.

Le Conseil donne son approbation , par 13 voix pour et 1 pouvoir.

-Questions diverses :

_Mme Goutte informe du transfert de 2 pouvoirs du Maire à la Communauté des Communes du Canton de Blaye. Il s'agit du pouvoir des gens du voyage et de l'assainissement non-collectif.

Elle annonce avoir reçu une lettre d'un éventuel intéressé pour l'achat de la maison Pampliéga (Saquary). Ce serait une jeune mosaïste, diplômée, pleine d'énergie et de dynamisme, qui souhaiterait ouvrir un atelier.

Consciente des nombreuses contraintes imposées et des travaux à faire, elle doit aller voir les banquiers. La taxe d'habitation et les exigences des Bâtiments de France resteront à définir.

_Mme Goutte précise également que les 4 parcelles de M.Fonteyne au Sudre, ont été divisées en 2 lots et que 2 permis de construire ont été acceptés. Les vendeurs ne seraient pas opposés à une subdivision du lot 2.

_M.Solana annonce que les travaux de la Place du Rey auront lieu le jeudi 16 octobre prochain , de 8h30 à 17h , travaux de voirie exécutés par l'Entreprise AXIMUM ; le parking devra être libéré de tout véhicule.

Il informe que la noue du Port, est terminée. Une rampe a été créée, afin de permettre l'accès aux engins, sans passer chez Mme Palassin. La police de l'eau et les agents municipaux assureront le nettoyage de la roselière. La décharge du Cassard va être nivelée.

_M.Venancy indique qu'à la Commission extra-communale du Port, M.Saint-Antonin remplacera M.Cabanieux, décédé.

_Mme Germain informe que la Commission Communication se réunira le mercredi 15 octobre à 20 heures. Le site Internet de la commune, moyennant frais supplémentaires, est enfin mis à jour.

_Mme Bernaud fait part du succès de la Fête du Fleuve et annonce que les musiciens ont adressé une lettre de remerciements, confirmant la bonne organisation et la bonne ambiance de la soirée. Elle donne à son tour la date de la prochaine réunion de la Commission Fêtes et Cérémonies : le lundi 20 octobre, à 20 heures.

_M.Picard pose la question du devenir du Château d'Eau. Il y a quelques années, sa location rapportait 15 000 € à la commune. Mais, vétuste, sa

remise en état serait d'un montant de 200 000€.

_M.Gaudinière annonce les résultats des élections relatives au P.E.T.R. Le projet de faire fusionner les 5 cantons(Blaye, Bourg, Saint-André de Cubzac, Saint-Savin et Saint-Ciers sur Gironde) va-t-il voir le jour?

Les cantons de Blaye, Saint-Savin et Saint-André de Cubzac ont voté contre. Le canton de Bourg doit se prononcer le 15 octobre et celui de Saint-Ciers, le 16 .

_M.Bordenave-Cazenave dénonce des actes de vandalisme aux services techniques, et souhaiterait que le drapeau tricolore soit visible toute l'année et non quand il faut pavoiser pour des événements ponctuels. Le Conseil n'est pas contre, mais il faudrait en changer l'emplacement du mât (pour le fixer, peut-être devant l'entrée au public de la Mairie) ?

_Mme Duqué indique que le nombre des logements vacants s'élève à 62, dont 50 maisons vacantes vues de l'extérieur et 12 maisons en ruines. Un recensement des ressources(historique, paysager, architectural) est en train d'être réalisé pour le P.L.U.

Le P.AV.E.demande une étude sur l'accessibilité aux personnes handicapées pour les bâtiments publics, mais aussi pour la Voirie et les espaces publics, étude à renseigner pour le 31 octobre.

Il est demandé aux propriétaires-bailleurs un inventaire, afin de faire connaître si leurs logements sont accessibles aux personnes handicapées. Mme Garnier, du C.A.U.E, viendra donner des conseils pour les projets(Port, Monument aux Morts, jardins partagés, piste cyclable...) .elle doit prendre rendez-vous avec Mme Duqué.

La prochaine réunion P.L.U. , avec les intervenants extérieurs pour les réseaux, aura lieu le 14 octobre à 9 heures.

_Mme Braud informe que le 1er cycle des T.A.P.S.(rythmes scolaires) va se terminer. Six intervenants ont assuré des ateliers; à la rentrée de Toussaint, six autres vont intervenir pour le 2ème cycle, certains resteront en permutant de groupe, certains seront nouveaux. Petit rappel : les T.AP.S se déroulent sur 5 périodes (6 heures/semaine) et la prestation d'un intervenant (35€ l'heure), plus les indemnités kilométriques, sont à la charge de la commune.

Une opération « coup de poing » a eu lieu aux jardins partagés : un samedi matin , une dizaine de bénévoles et de jardiniers, sont venus faire un désherbage collectif manuel dans les parcelles, afin de préparer les labours .Une parcelle non utilisée , va être entretenue pour servir à la

production de pommes de terre au profit du Secours Populaire.

Le Souvenir Français invite le Conseil et la population à la Commémoration de l'Armistice de 1914-1918, le mardi 11 novembre à 10h 45, au Monument aux Morts.

Un projet de construction de carré militaire au cimetière, est à l'étude en partenariat avec le Comité du Souvenir Français de Libourne et les instances du Souvenir Français de Paris. Il s'agit de regrouper les tombes (de militaires et/ou civils, morts pour la France, en combat ou suite aux méfaits des guerres) , tombes abandonnées dont les défunts n'ont plus de familles pour les entretenir.

L'ordre du jour et les questions diverses épuisés, Mme le Maire lève la séance à 21heures 30 .

La secrétaire de séance,
M-C BRAUD .